

■ [À la une](#)
■ [Vie de l'Institut](#)
■ [C'est en ligne](#)

■ [Europe et international](#)
■ [Rencontres scientifiques](#)

■ [Communiqués de presse](#)
■ [Comités d'action sociale](#)

À la une

50e numéro : dans les coulisses du magazine de l'Inserm



Quatre fois par an, vous découvrez dans votre boîte aux lettres le magazine de l'Inserm. Cette publication vise à décrypter l'actualité de la santé, et à faire connaître les recherches biomédicales menées par l'Institut au plus grand nombre. À l'occasion du 50e numéro, pénétrez dans les coulisses de votre journal.

[Lire sur l'intranet](#)

Vie de l'Institut

Politique de site : Limoges



Le 14 septembre, Gilles Bloch, PDG de l'Inserm, et Isabelle Klock-Fontanille, présidente de l'université de Limoges, signeront la convention de mixité qui régit les grands principes du partenariat entre les deux établissements. Les directeurs et directrices de structures, d'instituts thématiques et de la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine seront présents.

Le plan France relance et la préservation de l'emploi de R&D en santé



Inserm Transfert, la filiale de l'Institut dédiée à la valorisation, sera le point de contact des entreprises qui souhaitent bénéficier des crédits du plan France relance pour créer, relancer ou renforcer, des partenariats de recherche avec des équipes Inserm.

[En savoir plus](#)

C'est en ligne

médecine-science août-septembre 2021



médecine/sciences n°8-9 vol.37 vient de paraître.

[En savoir plus](#)

Europe et international

Cloud européen pour la science ouverte



Le 16 septembre, lors du webinar organisé dans le cadre de l'initiative European Open Science Cloud (EOSC), les chercheurs en santé et biodiversité seront sollicités pour contribuer à l'enquête de l'EOSC-Pillar sur leur perception des principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable).

[En savoir plus](#)

Rencontres scientifiques

Webinaires de Santé Publique



[Agenda](#)

Bordeaux neurocampus



[Agenda](#)

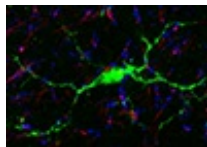
Covid-19 : Avancées et défis



Du 29 septembre au 1er octobre, l'Inserm, l'ANRS et l'institut Pasteur organisent un colloque international consacré aux avancées et aux défis en matière de virologie, de gestion clinique, d'épidémiologie et de vaccinologie pour la Covid-19. L'évènement aura lieu à l'institut Pasteur de Paris et sera diffusée en direct. [En savoir plus](#)

Communiqués de presse

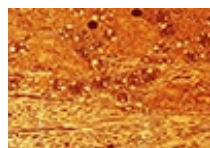
Les communiqués récemment diffusés aux médias



09.09.2021 - [Découverte d'un nouveau mode de communication des cellules de notre cerveau](#)



07.09.2021 - [Vers le développement d'opioïdes sans effets secondaires pour lutter plus efficacement contre la douleur](#)



06.09.2021 - [Un manque d'hormones placentaires pourrait jouer un rôle dans l'apparition de déficits neurodéveloppementaux](#)



06.09.2021 - [Suivi des survivants d'Ebola après cinq ans : de nouvelles données sur la durée de l'immunité et la persistance du virus](#)

Voir tous les communiqués sur la [salle de presse en ligne](#)

Contacts : presse@inserm.fr et votre chargé(e) de communication en région

Comités d'action sociale

Service social



Permanences téléphoniques de Sarah Trias, assistante sociale du personnel, de 13h30 à 16h. Prise de rendez-vous par [e-mail](#)

Septembre : jeudi 23

Octobre : mardi 5 et jeudi 28

Novembre : mardi 2 et jeudi 18

Décembre : mardi 7 et jeudi 23

La Casden, Banque de la Fonction publique



Fidèle à ses valeurs de solidarité, et au vu des difficultés que certains enregistrent dans le contexte économique actuel, la Casden a mis en place un dispositif dédié.

Elle est à votre écoute pour trouver une solution adaptée à vos difficultés éventuelles.

[Contact Bordeaux](#) / 06 76 72 87 73

Sports : demandes de subvention a posteriori jusqu'au 31 octobre



Le Caes subventionne jusqu'à **deux stages sportifs** par an, d'une durée égale ou supérieure à 4 jours consécutifs (plafond de 600 € par stage et par ayant droit).

Les manifestations sportives sont subventionnées à 50 % du montant de l'inscription (plafond de 200 € par an et par ayant droit).

Les frais de séjours liés à la participation à une manifestation sportive peuvent également être subventionnés au taux de 10 à 60 % (plafond de 300 € par séjour, jusqu'à deux fois par an).

Ces demandes de subvention a posteriori sont à transmettre au Caes avant le **31 octobre**. Pour plus d'informations sports.caes@inserm.fr

Retrouvez toutes les activités sociales et culturelles du Caes et les coordonnées de vos Comités locaux d'action sociale (Clas) sur : caes.inserm.fr.

Pensez à visiter notre [Billetterie en ligne](#) pour toutes vos activités de loisirs et vacances.

Cette lettre hebdomadaire, réalisée par les chargés de communication des délégations régionales et le Département de l'information scientifique et de la communication, est destinée au personnel Inserm.

[Nous écrire](#)